



Doc. 13021
01 octobre 2012

Pour des élections plus démocratiques

Amendement¹ n° 12

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le paragraphe 10.4, après les mots « notamment l'Assemblée parlementaire », supprimer les mots :

« la Cour européenne des droits de l'homme ».

1. 2012 - Quatrième partie de session

